

15086/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 03 décembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 03 décembre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

E 19301

Bruxelles, le 3 décembre 2024
(OR. en)

15086/24

Dossier interinstitutionnel:
2024/0804(NLE)

INST 360
CMPT 14

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la République de Bulgarie,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 26 novembre 2024 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le poste de membre de la Cour des comptes dont le titulaire est nommé sur proposition de la République de Bulgarie est vacant depuis le 19 septembre 2023. Le mandat de ce membre arrive à échéance le 31 décembre 2024.
- (2) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Iliana Naydenova IVANOVA est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
